

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 33 du 15.08.2014
Piliers du 15.08.2014
au 15.09.2014

Monthey, le 12 août 2014

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérante : Huntsman Advanced Materials Sàrl, Case postale 416, 1870 Monthey 1.
Situation : parcelle No 5540, folio 20, au lieu-dit « Tornettes », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Syngenta Crop Protection Monthey SA; coordonnées : 2'563'221/1'122'562; dossier déposé le 6 août 2014.
Objet : démolition des bâtiments 250 et 251.
- Requérant : M. Fabrice Chesaux, Salon de coiffure « Au Travers d'une Odyssée », Rue des Marmettes 3, 1870 Monthey.
Situation : parcelles Nos 1055 et 1058, folio 15, au lieu-dit « Croisette », situées en zone R8, habitation collective A du règlement communal des constructions et des zones; respectivement propriété de la commune de Monthey et des PPE Nos 61094 à 61111 et 61113 à 61115; coordonnées : 2'562'040/1'123'051; dossier déposé le 7 août 2014.
Objet : création d'une place de parc supplémentaire.
- Requérants : Mme et M. Laurence et Clément Rochel, Ch. du Gros-Bellet 16A, 1870 Monthey.
Situation : parcelles Nos 426 et 443, folio 5, au lieu-dit « Côte », situées en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriétés des requérants; coordonnées : 2'561'775/1'122'370; dossier déposé le 7 août 2014.
Objet : aménagement de 3 places de parc et d'un mur de soutènement.
Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distance à la limite.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 15 septembre 2014 à 18.00 heures